

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/106/4.4

Feuillet n° 113

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 31 juillet**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 17 juillet 2020**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>48</b>
<b>Votants :</b>	<b>54</b>
<b>Pour :</b>	<b>54</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN.

**Suppléant :** Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Éric TAVERNIER représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**SECRÉTAIRE :** Mme Josiane LEVISKI

## **OBJET : Création d'un poste de Directeur Général des Services**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La liste des emplois fonctionnels de direction que peuvent créer les collectivités territoriales compte tenu de leur taille démographique est fixée par l'article 53 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

AR PREFECTURE

024-200041450-20200731-DE2020106-DE  
Reçu le 03/08/2020

Au vu de cette liste, il peut être créé dans la collectivité, l'emploi fonctionnel de directeur général des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants

Compte tenu de la nécessité d'un tel poste pour le bon fonctionnement de la collectivité, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur/trice Général/e des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Le Président précise que le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 prévoit des conditions de rémunérations particulières pour ces emplois fonctionnels, pouvant permettre de tenir compte, dans les limites qu'il fixe, des responsabilités particulières supportées par ces agents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **CREE** un emploi de Directeur/trice Général/e des Services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 ;
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 03/08/2020

Le Président,  
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200731-DE2020106-DE  
Regu le 03/08/2020